

Politique et réformes de l'enseignement dans la seconde moitié du XIXe siècle en Espagne. Le statut du français dans deux lycées de la province de Tarragone

Denise Fischer



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/dhfles/2059>
DOI : 10.4000/dhfles.2059
ISSN : 2221-4038

Éditeur

Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2001
Pagination : 86-104
ISSN : 0992-7654

Référence électronique

Denise Fischer, « Politique et réformes de l'enseignement dans la seconde moitié du XIXe siècle en Espagne. Le statut du français dans deux lycées de la province de Tarragone », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 26 | 2001, mis en ligne le 18 juin 2014, consulté le 27 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/2059> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/dhfles.2059>

Ce document a été généré automatiquement le 27 mai 2021.

© SIHFLES

Politique et réformes de l'enseignement dans la seconde moitié du XIXe siècle en Espagne. Le statut du français dans deux lycées de la province de Tarragone

Denise Fischer

- 1 Les études secondaires en Espagne ont été, tout au long du XIXe siècle, l'objet de nombreuses réformes qui ont oscillé entre la centralisation - de type français - et une décentralisation laissant une totale liberté d'enseignement. Les périodes comprises entre 1836 et 1857 marquent la naissance, puis à partir de 1857, la consolidation définitive du nouveau système éducatif qui, avec parfois de substantielles modifications, des retours en arrière ou des innovations, durera jusqu'au XXe siècle. C'est à travers la vie de deux lycées de province - celui de Tarragone, puis celui de Reus - que nous allons suivre les différentes étapes de ces changements pour montrer comment l'étude des langues vivantes, en particulier celle du français, a évolué selon les différents régimes et réformes.¹

I. Les lycées

Création

- 2 1845 est une année-clé pour l'enseignement secondaire. L'Espagne se trouve dans une époque d'instabilité politique au moment où les Modérés arrivent au pouvoir (1844) pour y rester dix ans (« Décennie modérée »). Le Plan d'études de 1845 instaure la création de lycées de province. Si on n'en comptait que 6 en 1842, ils sont 18 en 1844. On en ouvre 26 autres durant la seule année 1845, et leur essor continuant, nous

trouvons 2 ans plus tard un lycée dans presque chaque province d'Espagne (total en 1847 : 50 lycées).

- 3 L'enseignement secondaire avant 1845 consistait avant tout en études communes de latinité et humanités, réalisées dans des Collèges d'Humanité. Ce sont ces Écoles de Latinité ou ces Collèges d'Humanité qui sont les ancêtres des lycées. Tandis que les matières scientifiques y étaient exclues, ou bien dépendaient des circonstances propres à chaque centre, le français y était étudié, ainsi que parfois l'italien, mais il était placé sur le même plan que dessin et autres matières d'« ornement », telles que la musique, le grec...
- 4 A partir de 1845, on reconvertit les Collèges d'Humanité en lycées (*Institutos*) et on en uniformise l'enseignement. Sortant de la confusion et du chaos précédents, les lycées suivent alors pratiquement tous le même modèle d'enseignement, qui avait été fixé par la Direction Générale d'Instruction publique (créée en 1846 avec, à sa tête, Antonio Gil de Zarate).

Les différents types de lycées et leurs sources de revenus.

- 5 Les lycées se divisaient en trois catégories : les lycées supérieurs où l'on faisait, en plus des études secondaires, celles de licence et de doctorat en philosophie; les lycées donnant l'enseignement secondaire proprement dit; enfin ceux qui ne faisaient que les premières années d'études. Cette classification évoluera bientôt en lycées provinciaux et lycées locaux selon la provenance de leurs fonds, et finalement tous les lycées seront mis sur un pied d'égalité. Le Décret Royal de 1886 ordonne l'inclusion dans le budget de l'État des crédits nécessaires pour les frais de matériel et de personnel. Une loi, promulguée l'année suivante (13 juin 1890) reconnaît définitivement comme obligation de l'État la prise en charge totale de l'enseignement secondaire, qui est cependant différée pour Reus jusqu'en 1907.
- 6 La transformation des anciennes Écoles de Latinité ou des Collèges d'Humanité en lycées aurait été nettement insuffisante sans la confiscation des biens de l'Église (1835 à 1837). Couvents, collèges de la Compagnie de Jésus deviennent des établissements d'Instruction publique. Le lycée de Tarragone, qui selon l'O.R.² du 13 novembre 1845 doit ouvrir ses portes le 1^{er} décembre, s'installe d'abord sur l'emplacement de l'École Nautique et des Beaux-Arts puis, en 1849, dans l'ancien couvent des Pères Franciscains, construit au XVII^e siècle, où était déjà logée l'École Normale. Celui de Reus, ex-couvent de Franciscains, devient propriété de l'État qui le cède à la Municipalité en 1842 pour en faire un établissement d'enseignement, d'abord privé (Collège San José de Calasanz), puis reconnu comme lycée (1875).
- 7 Quant aux revenus des lycées, ils proviennent des inscriptions et droits d'examen au Baccalauréat, ensuite des rentes, fondations et œuvres pieuses des établissements antérieurement supprimés (en ce qui concerne le lycée de Tarragone, la Fondation du Cardinal Cisneros), et enfin, pour la plupart, ils furent financés par le Conseil Général de la province, ou, s'il s'agissait d'un lycée local, par la Municipalité. Du lycée provincial, comme celui de Tarragone, dépendaient les collèges privés de la province dont les élèves devaient passer les examens devant un jury composé de professeurs du lycée. Le lycée de province représentait donc l'autorité académique et il percevait la moitié des droits d'inscription de l'élève du collège privé. Par contre, le lycée local - comme sera celui de Reus à sa création - ne disposait que de l'aide de la municipalité.

Comment connaissons-nous la vie des lycées?

- 8 L'article 96 du Règlement de l'Enseignement secondaire du 22 mai 1859 stipule qu'au cours de la cérémonie de la rentrée scolaire, il sera lu un mémoire relatant tous les faits importants de l'année précédente: changements survenus dans le corps professoral, nombre d'élèves inscrits et ayant passé les examens, résultats obtenus, améliorations de l'édifice abritant le lycée, acquisitions de matériel, situation économique, enfin tout ce qui peut donner une idée du fonctionnement du lycée. Ces mémoires, qui se lisent à chaque rentrée scolaire, sont la source primordiale des nouvelles qui nous permettent de connaître le développement des lycées. Sont-ils le reflet fidèle de leur vie? Nous pouvons certes y voir les modifications des études, du matériel, mais en ce qui concerne les aspirations des professeurs, il nous faut regarder entre les lignes car ces mémoires étaient lus en présence des autorités politiques de la région, de qui dépendaient les fonds.

Les différents plans d'études pendant 50 ans

- 9 Après toute une époque de tâtonnements successifs qui caractérisent la minorité d'Isabelle II, le Plan de 1845, inspiré par Gil de Zarate, ministre de l'Instruction publique, puis la loi Moyano instaurent l'enseignement secondaire, tel que nous l'entendons de nos jours. Il s'agit d'un enseignement unitaire et durera, avec quelques modifications, pendant les nombreuses années où Modérés et Progressistes vont se disputer le pouvoir.
- 10 1845- L'enseignement secondaire comprend deux périodes : l'élémentaire, de 5 ans, qui débouche sur le titre de Bachelier en philosophie, et l'ampliation qui n'est que l'embryon de ce qui sera la nouvelle Faculté de Philosophie. D'ailleurs, le Plan suivant (1847) réduit l'enseignement secondaire à la seule période de 5 ans et détourne le reste (période d'ampliation) vers la Faculté de Lettres.
- 11 1852- le Règlement introduit une nouvelle division dans l'enseignement secondaire : deux périodes de 3 ans chacune. La première est de nouveau appelée Latinité et Humanités, et la seconde : Études Élémentaires de Philosophie. Malgré ces noms, ce n'est pas un retour en arrière, car ces deux cycles sont réunis dans un plan qui sauvegarde leur unité et les cours ont lieu dans le même établissement.
- 12 1857- Avec la loi Moyano va s'établir un plan qui aboutira définitivement l'année suivante. En 1857, la loi et le plan provisoire établissent deux cycles de 2 + 4 ans respectivement, au terme desquels on obtient le titre de Bachelier en Arts.
- 13 L'année suivante, nous assistons au retour à un cycle unique où les études secondaires sont réduites à 5 ans et à l'implantation d'un Cours Préparatoire, postérieur, spécifique de chaque type d'études universitaires. C'est le plan qui va durer jusqu'en 1880, avec cependant quelques modifications.
- 14 Plan de 1866 : il comprend deux cycles de 3 ans chacun et supprime le Préparatoire.
- 15 Plan de 1868 : retour au cycle unique, mais on ne spécifie pas le nombre d'années, chaque élève étant libre de suivre le nombre de matières qu'il veut. Mais en fait, on considère que 5 ans sont nécessaires, plus le Préparatoire.

- 16 Plan de 1873 : il prévoit une durée d'études de 6 ans, mais ce plan ne s'applique pas et ce sera celui de 1868 qui se maintiendra jusqu'en 1880.
- 17 Après 1880, nous trouvons une alternance de durée des études : de 5 à 7 ans selon les plans, avec introduction de nouvelles matières en 1901.

La place du français dans les différents plans

- 18 Parmi les plans antérieurs à 1845 qui ne furent pas appliqués, plans de 1821, de 1836, projet de 1838, seul ce dernier introduisait l'étude d'une langue vivante, et en particulier du français qui faisait partie des études « accessoires » ou « d'ornement », comme le dessin ou la gymnastique, d'ailleurs obligatoires.
- 19 En 1845 l'étude du français est prévue en troisième et quatrième années, à raison d'une heure tous les deux jours. Nous ne trouvons pas trace du français dans les plans suivants jusqu'en 1857. Le pourcentage du temps consacré à chaque matière durant l'année 1845 donne : français 4,5% (53,5% latin et espagnol; la seule matière inférieure au français en pourcentage est l'histoire naturelle avec 2,5%).³ Pour les années suivantes, le français est absent. Nous pouvons donc observer une prédominance des études littéraires, où les langues vivantes et autres matières d'ornement ne sont pas obligatoires et ne sont enseignées que dans la mesure où le lycée a des professeurs qui veulent bien se charger de cette discipline.
- 20 Le plan de 1850 reconnaît l'importance de l'étude du français, mais ne considère pas que son apprentissage doive se faire dans un établissement d'état - ce qui grève les fonds publics - puisqu'il existe des centres privés et des professeurs particuliers qui peuvent s'en charger. Que les intéressés se financent donc eux-mêmes ces études.

1857-1868 : les critères de la loi Moyano.

- 21 Le gouvernement instaure à partir de 1857 trois modalités d'études : l'enseignement secondaire public, le privé (dans des collèges) et le « domestique » (chez soi avec des professeurs particuliers). Provenant du privé ou du « domestique », les élèves doivent passer les examens du lycée chaque année afin de monter de classe et d'obtenir un titre sanctionnant la fin de leurs études. Le secondaire est divisé en 2 sections : Études générales (enseignement secondaire à proprement parler) et Études d'Application, qui sont une préparation aux professions industrielles.
- 22 Dans le plan Moyano, l'enseignement des langues vivantes reste à déterminer par le Règlement. Elles se trouvent pourtant parmi les matières obligatoires, mais on ne donne aucune précision à leur sujet et, comme c'est le règlement de l'établissement qui doit les gérer, il est certain que leur caractère obligatoire n'a pas toujours dû être respecté. Le pourcentage du temps consacré à l'étude du français de 1857 à 1873 est le suivant.⁴ Pour 1857 : 6% (en face de 47% pour l'ensemble latin, espagnol, grec). Le pourcentage remonte en 1858 et en 1861 à 7%, et de 1866 à 1873 il est nul. Le français qui était redevenu obligatoire cesse d'être étudié au moment de la révolution de 1868.
- 23 1868-1874. Avec le Sexennat révolutionnaire s'instaure la liberté d'enseignement (loi du 21 octobre 1868). De nouvelles modalités apparaissent (études avec ou sans latin), et une grande quantité de matières nouvelles (hygiène, droit, agriculture, commerce...). Les élèves ont entière liberté pour organiser leurs années d'études comme bon leur

semble et où ils veulent, l'assistance n'est même plus obligatoire. On voit alors une floraison d'établissements privés, l'état perdant le monopole de l'enseignement. Les programmes et livres de texte dépendent de l'initiative des professeurs. Ce qui frappe dans toute cette période de réformes démocratiques, c'est l'absence totale de langues vivantes. Si dans les plans antérieurs la langue vivante (c'est-à-dire, la plupart du temps, le français) n'était étudiée qu'en fonction de la disponibilité des établissements, ce qui rendait son apprentissage aléatoire, du moins un examen était exigé à la fin des études. Avec le Sexennat révolutionnaire, les langues vivantes brillent par leur absence, paradoxe qui ne laisse pas de surprendre, car l'esprit du Sexennat implique justement une ouverture sur les autres pays d'Europe.

- 24 Le plan de 1873, qui ne fut jamais appliqué, mais qu'il est intéressant de citer à cause de ses projets concernant les langues, prévoyait deux langues vivantes, non comme matières d'études au lycée, mais pour passer d'un cycle à l'autre : le français aurait été exigé à l'examen d'entrée dans l'enseignement secondaire et l'allemand à celui de certaines facultés. Or, cela impliquait une étude privée, avec professeur particulier, qui ne pouvait se faire que dans les grandes villes. Tous les gouvernements qui se sont succédé reconnaissent l'utilité des langues vivantes, mais en différaient l'enseignement.
- 25 En 1880 le français semble s'établir fermement, en général, sur deux années consécutives (avec une pointe en 1899 : 4 ans de français en 2e, 3e, 4e et 5e). Le 30 septembre 1887, un Décret Royal sur l'enseignement des langues vivantes stipule que les examens doivent se faire en langue française. Cela aura pour conséquence la parution de nouveaux manuels rédigés dans l'esprit de ce décret. Porqueras y Carreras publie alors sa *Langue française, Cours de deuxième année en français*; Méndez Bejarano fait de même en 1894, tout en remarquant que, puisque les examens doivent se faire en français, les explications du professeur doivent aussi se donner dans cette langue et les manuels être également rédigés en français afin de familiariser l'écolier qui ne saurait improviser le jour de l'examen. Le plan d'études de 1898 recommande une étude comparative avec le castillan, accompagnée d'exercices fréquents de lecture, traduction, analyse, rédaction et dialogues. A l'examen pour l'obtention du titre de Bachelier, l'aspirant doit lire, traduire et analyser une phrase ou morceau français et répondre dans cette langue aux questions posées. En ce qui concerne les programmes, l'idéal, dit le plan, serait un programme unique pour chaque matière, ce qui aurait l'avantage d'uniformiser l'enseignement dans toute l'Espagne. Mais cela supposerait une limitation de l'initiative des professeurs. Il est donc préférable de leur laisser pleine liberté dans l'ordre, le développement et la forme de la matière à enseigner. C'est pourquoi le gouvernement publiera, non un programme officiel, mais un simple *Indice de materias* que le professeur ajustera à son enseignement. Pour élaborer ces *Indices*, le gouvernement convoquera, pour les titulaires, des concours tous les cinq ans et le meilleur travail de chaque matière sera publié dans la *Gaceta de Madrid*.
- 26 Le plan de 1899 propose, pour le français, un *Indice* divisé en cinq années :
- 27 le année : Règles très générales de prononciation- Lectures faciles- Éléments d'analogie, conjugaisons de verbes réguliers à l'exclusion de toute définition- Vocabulaire de mots les plus souvent employés- Thèmes et exercices simples avec ces mots.
- 28 2e année : Répétition du programme précédent- Lecture- Conjugaison des verbes réguliers, formes affirmative, négative, interrogative- Verbes irréguliers- Suite des exercices prescrits pour l'année précédente.

- 29 3e année : Verbes réfléchis- Unipersonnels- Liste de verbes se conjuguant toujours avec être, et leur conjugaison- Mots invariables les plus souvent utilisés- Lecture- Traductions simples- Exercices écrits et de conversation.
- 30 4e année : Les éléments de Grammaire étudiés les années précédentes, mais en langue française- Traduction- Exercices de conversation.
- 31 5e année : Règles de syntaxe qui diffèrent en français et en espagnol-Règles simples d'orthographe- Lecture- Traduction- Exercices de conversation.
- 32 Un Conseil Supérieur consultatif rédigera les programmes et déterminera les caractéristiques (extension, présentation matérielle et prix) des livres de textes. Ces programmes seront publiés avant le 1er août 1899, mais chaque professeur aura la liberté d'exposer la matière indiquée par le programme de la façon qu'il jugera préférable.
- 33 Au début du siècle, l'anglais ou l'allemand succèdent en 5e et 6e aux deux années de français. Constatant l'isolement dans lequel a vécu l'Espagne jusqu'alors, le plan de 1900 insiste sur la nécessité de l'étude de deux langues vivantes afin de connaître toutes les productions scientifiques des pays voisins et leurs applications. Le français doit être l'une de ces langues, l'anglais ou l'allemand l'autre. L'étude de la langue étrangère peut être facilitée si professeur et élèves s'accoutument à l'utiliser dans les échanges en classe. C'est une vision pédagogique déjà moderne. Le côté utilitaire du français est mis en relief par l'O.R. du 18 août 1900 qui déclare que le français ne doit pas être étudié avec une fin de culture philologique, mais dans un but pratique d'application aux usages de la vie; il suffira de savoir le traduire et le parler. L'oral est donc considéré important pour les rapports commerciaux et sociaux, et la compréhension écrite indispensable à toute étude supérieure, littéraire ou scientifique. A partir de 1903, le plan d'études semble stable (français en 3e et 4e années) et dure jusqu'en 1926.

Quelles sont les conditions requises pour enseigner le français dans un lycée?

- 34 La loi d'Instruction publique du 9 septembre 1857 exige pour les enseignants la nationalité espagnole - en sont dispensés les professeurs de langues vivantes - et une bonne conduite religieuse et morale. En fait, pour les professeurs de langues, la licence n'était pas obligatoire pour passer le concours de titularisation, il suffisait qu'on leur reconnaisse une certaine compétence en la matière. Sanz Díaz (1985 : 365) suppose même que dans beaucoup de lycées le professeur de français ne devait pas toujours posséder le titre de bachelier.
- 35 En ce qui concerne les professeurs de français des lycées de Tarragone et de Reus, il est souvent signalé, au moment de changements, que le nouvel arrivant est Licencié ès Lettres et a déjà fait ses preuves dans d'autres établissements. Quant aux professeurs des collèges privés, les mémoires déclarent quelquefois qu'ils n'ont pas toute la compétence qu'il serait souhaitable et qu'il faudrait exercer un peu plus de contrôle.

II. Le français à Tarragone et à Reus

Horaires, professeurs et manuels

- 36 Nous ne possédons que très peu de données sur la période qui va de l'inauguration (8 décembre 1845) à l'année 1858-59, date à laquelle un mémoire sur les activités du lycée doit être lu le jour de la rentrée.
- 37 Jusqu'en 1860-61 le lycée de Tarragone offre 2 ans de français à raison d'une heure trente, trois jours par semaine. Puis, de 1861-62 à 1866-67, il n'y a plus qu'une année de français dans les Études Générales et une année dans les Études d'Application. Par contre l'horaire s'amplifie : cours quotidien de 1h. 30. Les études d'Application (O.R. du 3 août 1861) donnent aux élèves une préparation en Agriculture, Industrie, Commerce et Dessin (Topographie). C'est dans cette optique professionnelle qu'est aussi enseigné l'anglais (1 h. 30 tous les deux jours pendant 2 ans). Les élèves sont nettement moins nombreux que ceux de français mais l'anglais sera enseigné un an, le plus souvent deux ans, et même trois ans jusqu' en 1891.
- 38 Si nous comparons avec le reste du pays, nous voyons que, lorsque le français était enseigné, ce n'était souvent qu'une seule année et comme cette étude dépendait des effectifs du lycée, de nombreux établissements s'en dispensaient. Mais, fait paradoxal, le français était exigé comme exercice de traduction à l'examen du Baccalauréat. L'élève devait donc, si son lycée n'offrait pas de cours de français, s'adresser à un professeur particulier. Le lycée de Tarragone s'est chargé de l'enseignement du français pendant toute cette période, d'abord en recourant à un professeur intérimaire puis à un agrégé. En 1866, au moment des réformes néocatholiques, le français devenu facultatif, pour ne pas dire supprimé, continue cependant à être enseigné au lycée de Tarragone, mais en dehors des heures normales (tous les jours de 7h. 30 à 9h. du matin).
- 39 A l'époque du Sexennat révolutionnaire, nous assistons à une baisse spectaculaire de l'étude du français. Les élèves des Études Générales et d'Application mis ensemble ne forment qu'un petit groupe, d'abord en dehors de l'horaire normal (de 7h à 8h. 30 tous les jours), puis inclus dans ce dernier. Ensuite le cours de français disparaît des Études Générales (1871-72) pour ne rester que dans celles d'Application avec un nombre très réduit d'élèves et l'horaire suivant : 1h. 30 tous les jours pendant un an. Les mémoires rédigés pendant ces années reflètent les inquiétudes des professeurs : les mauvais élèves vont s'inscrire dans d'autres établissements qui vivent du lucre (entendons l'enseignement privé), afin d'obtenir leur moyenne dans des matières isolées ou même le titre de Bachelier; ils achètent donc leur diplôme (Mémoires 1872-73, 73-74). On se plaint de la baisse du niveau intellectuel. L'une des causes est évidemment que les élèves peuvent choisir à leur gré l'établissement qu'ils jugent le plus propice à tolérer leur incapacité (Mémoire 1877-78),
- 40 A partir de l'année scolaire 81-82 le français réapparaît dans les Études Générales : deux ans de français, 1h. 30 tous les jours, et pour les Études d'Application deux ans aussi, 1h. 30 trois fois par semaine. Le nombre d'élèves remonte en flèche et reste assez constant, même quand les études d'application sont supprimées. L'horaire change à ce moment : le cours de français a lieu un jour sur deux.

- 41 En 1886, l'État prend en charge le lycée, subventionné jusqu'alors par le Conseil Général de la province.
- 42 Au tournant du siècle, nous assistons à un changement de plan avec un certain flottement dans les appellations et les horaires. La première année de français du plan nouveau s'appelle « pratiques » et se fait en 2e classe (2 jours par semaine, 1 h.). Simultanément le plan ancien continue : la première année de français se fait en 3e classe et la 2e en 4e classe, 3 jours par semaine. Cela se stabilise ensuite à 2 ans.⁵
- 43 En 1901 apparaissent de nouvelles modalités : on introduit au lycée un cycle d'agriculture, de commerce, de Beaux-Arts et l'école normale. Le français est étudié par les élèves d'agriculture (2 ans) et par ceux de commerce et Beaux-Arts (1 an de français et la matière se nomme : « Lecture et traduction »).⁶ Ces dernières études seront supprimées au bout de 2 ans, celles de Commerce et Agriculture en 1904-05, et il ne restera que les études d'École Normale qui n'incluent pas le français.

Professeurs et manuels

- 44 De 1858 à 1862, le professeur intérimaire José Sarret Aris, qui est professeur de latinité, mais se charge aussi des cours de français, utilise le manuel de Chantreau dans la version de Bergnes de Las Casas. A l'arrivée de Vicente Hirigoyen (1862), professeur titulaire provenant du lycée de Jaén, le tableau des manuels change : *Compendio* de Tramarrria, *Petit Cours d'exercices français* et *Grammaire réduite* par Bonneau, *Conversaciones modernas* par Pardal. Au cours des années, Hirigoyen remplace la Grammaire de Bonneau par la *Gramática francesa* de Lucan, puis par celle de Lecompte et adopte les *Ejercicios franceses* du même auteur. Le manuel de Tramarrria est remplacé par celui d'Ouradou.
- 45 Durant toute la période du Sexennat, le nom des livres n'est plus mentionné dans les mémoires, liberté étant laissée aux élèves de suivre la méthode qu'ils veulent, mais nous supposons que c'est le livre d'Ouradou, car nous le retrouvons plus tard dans ces mêmes mémoires. A la mort d'Hirigoyen (1882), Antonio Capdevila y Mirasol, ancien professeur du lycée de Logroño, nommé agrégé cette même année, prend possession de sa chaire et introduit le manuel de Soler y Arqués, la *Grammaire* de Noël et Chapsal, *Traduction et Morceaux* de Bosch. A sa mort, cinq ans plus tard Capdevila est remplacé par son frère José, jusqu'à l'arrivée, l'année suivante (1888-89) du nouvel agrégé de français, le Révérend Alejandro Mariné y Olivé. Mariné utilise, bien sûr, son propre manuel, récemment publié à Barcelone. Dans son livre (1969 : 85), Recasens consacre à ce professeur de français un paragraphe (chapitre intitulé *Portrait de quelques agrégés*), qui nous apprend que Mariné, faisant partie de la Croix Rouge française pendant la guerre de 1870, a assisté aux combats de St. Privat et au siège de Metz et a été décoré de la Légion d'Honneur. Ensuite il a voyagé comme missionnaire en Amérique du Nord : quelques années passées chez les Peaux Rouges (sic) suivies de quelques autres à La Nouvelle Orléans, comme chanoine. Étant de santé délicate, il a dû revenir en Espagne, il y a passé le concours d'agrégation auquel il a été brillamment reçu. Connaissant à fond les langues anglaise et française, il avait, nous dit Recasens, un système pratique d'enseignement comportant peu de théorie et beaucoup d'exercices.
- 46 Nous savons, d'autre part que Mariné, dès octobre 1884, était à Reus et qu'il y est resté jusqu'en 1887 comme agrégé intérimaire. Il était, selon le mémoire de Reus, Inspecteur des Établissements d'éducation des États-Unis. Ayant été titularisé, il est muté à Gérone

l'année scolaire 87-88 et vient à Tarragone l'année suivante. Il demande un congé en 1901-02, prend sa retraite l'année suivante et est remplacé par José Nogués.

- 47 Le lycée de Reus est établissement libre jusqu'en 1875. Les élèves se présentent chaque année aux examens du lycée de Tarragone. En 1875, l'Hôtel de Ville fonde le lycée « local ». Il change de nom, comme tous les lycées en 1901 pour s'appeler « Instituto General y Técnico » et est élevé à la catégorie de « provincial ». En 1907, il devient lycée d'État.
- 48 A sa fondation, il n'y a aucun cours de français au lycée de Reus. Ce n'est qu'avec le Plan de 1880 qui le décrète obligatoire qu'il apparaît.

Professeurs et manuels du lycée de Reus :

- 49 Jusqu'à la nomination de Mariné (1884-85) ce sont des auxiliaires qui assurent l'enseignement du français avec les manuels de Julián Bosque ou Anglada. Mariné utilise son propre manuel et, à son départ de Reus, plusieurs professeurs se succèdent avec des changements de manuels : ceux de Soler y Arques, Doblas, Ejercicios de Belere, la Gramática de Gaspar.
- 50 En 1891-92 arrive Luis de Olavarrieta Lacalle qui continuera à utiliser l'ouvrage de Soler, celui de Gaspar (*Gramática* et aussi *Traducción*) jusqu'à la parution de son propre manuel en 1895. Ayant été nommé à Tolède, un auxiliaire lui succède jusqu'à l'arrivée de Juan de Dios Carreras, venant de l'École Supérieure de Commerce de La Corogne, qui assure l'enseignement du français de 1899 à 1915 et donne aussi des cours du soir gratuits aux ouvriers. Il utilise le manuel de Mariné jusqu'à la publication de ses propres livres. Après le départ de Carreras Roure, c'est Ernesto Portuondo qui prendra la relève pendant 3 ans.

Que gagne un professeur de français aux lycées de Tarragone et Reus?

- 51 Un agrégé de lycée perçoit en 1845 entre 6000 et 10000 réaux. A Tarragone, en 1848, les salaires annuels des professeurs oscillent entre 6000, 7000 et 8000 réaux. Un remplaçant touche 4000 réaux et le concierge 3000. Le salaire d'un professeur de français (7000 réaux) se situe dans la moyenne. Le directeur perçoit 2000 réaux et le secrétaire 1054, qu'ils ajoutent à leur salaire de professeurs titulaires.
- 52 En 1883-84, Le Mémoire de Reus se fait l'écho du ressentiment des professeurs de lycée local : alors que tous les agrégés d'Espagne perçoivent 3000 Ptas annuelles, au lycée de Reus, qui n'a que la catégorie de « local », le salaire est inférieur pour un travail double car les professeurs doivent assurer deux matières avec seulement 2000 Ptas de salaire et 500 de gratification. Nous retrouvons ces mêmes doléances en 1890-91 et l'année suivante cette réflexion : « En ce qui concerne le nombre d'inscriptions d'élèves officiels, nous sommes au-dessus de beaucoup de lycées pris en charge par l'État et que l'on appelle pompeusement provinciaux. » Le fait que dans un lycée local l'on gagne moins que dans un lycée provincial entraîne des mutations de professeurs qui, dès qu'ils le peuvent, demandent leur changement, ce dont se plaint le Mémoire de 1883-84. Déjà en 1864-65 le Mémoire de Tarragone déplorait les changements continuels de

professeurs qui, montant dans les échelons, étaient automatiquement mutés (il y a eu 17 nominations d'agrégés et de remplaçants en 2 ans).

- 53 Nous avons eu la possibilité de consulter la feuille de services de Mariné Olivé au lycée de Tarragone : de 1883 à 1887, il touchait comme agrégé intérimaire au lycée local de Reus 2000 Ptas annuelles. Muté à Gérone, puis à Tarragone, lycées provinciaux, il en touche 3000, salaire de base auquel s'ajoute au fil des ans 500 Ptas pour chaque quinquennat et, lorsqu'il occupe le poste de secrétaire, 500 Ptas de plus. En 1902, il demande sa retraite qu'on lui accorde avec un salaire de 3000 Ptas (son remplaçant est payé 1500 Ptas). Mais Mariné reprend son enseignement au lycée en 1912, à l'âge de 79 ans (!) et, jusqu'à sa mort, deux ans plus tard il percevait 7500 Ptas.
- 54 D'autres professeurs de français ont aussi occupé le poste de secrétaire et ajoutaient ainsi 500 Ptas à leur salaire d'agrégé: à Reus, Olavarrieta Lacalle (1891-92 à 96-97) ainsi que Carreras Roure (1898 à 1906).
- 55 Au fur et à mesure, nous remarquons une différenciation entre les catégories de professeurs : dans l'O.R de 1918, tandis qu'il existe 10 échelons pour les agrégés, avec un salaire qui va de 4000 à 12500 Ptas, le professeur de langue percevait 4000 Ptas annuelles ou 3000 comme gratification, et l'auxiliaire n'en touche que 1500. D'ailleurs, le gouvernement précise que lorsqu'il se produira des places vacantes de professeurs de langues, elles seront amorties. Cet ordre avait déjà été donné en 1868.

La salle de classe de français

- 56 Nous en trouvons une description dans l'un des mémoires de Reus (1900-01). Dans le bâtiment où, en plus du lycée, se sont installés le Tribunal de Première Instance, le Tribunal Municipal, une école primaire et l'internat, sept classes sont réservées pour le secondaire. Celle de français, qui sert aussi pour la matière de « composition » est l'une des plus petites. C'est un rectangle de 50 m2 et 300 m3, avec des gradins pour 50 élèves, une table, un fauteuil et une estrade pour le professeur. Le reste du mobilier consiste en deux chaises, deux bancs de bois et un tableau noir (1m 84 sur 1m 35). C'est aussi dans cette salle que se font les cours de français du soir. Nous apprenons aussi par le mémoire de 1905-06 que la bibliothèque du lycée a acquis 16 tableaux illustrés, de grande dimension, propres à l'enseignement pratique des langues vivantes, et destinés, pour le moment, à la classe de français.

Pour ou contre l'étude du français? Quelques opinions d'enseignants...

- 57 Dans les années 70, l'étude du français est l'objet des critiques des anti-krausistes comme Pérez de la Mata (agrégé du lycée de Soria) qui déclare en 1875:
- 58 *¿Podría por otra parte el autor del Decreto probar jamás que existen en francés mejores obras elementales que en español?... ¿No es antipatriótico, y sobre todo erróneo, exigir el conocimiento del francés, fundados falsamente en que no existen libros de esta índole en español ?*
- 59 Le français est donc parfois vu comme étude antipatriotique. Cette idée est corroborée par Valentin Moran, directeur du Collège Saint Ignace de Madrid et député, qui tient en 1875 le discours francophobe suivant:

- 60 *No podemos consentir que España se convierta inconscientemente en una colonia francesa; tenemos que velar por el esplendor de nuestras tradiciones y de nuestro idioma; no podemos tolerar que en España se exija el conocimiento de un idioma extranjero primero que el idioma español. ¿No estáis satisfechos con tener en nuestro precioso idioma galicismos a millares, que aún pretendéis favorecer su desarrollo!*⁸
- 61 Au contraire, le titulaire de Langue Française de Pontevedra, dans son discours de la rentrée 1872-73, souligne l'importance de l'étude de la matière qu'il enseigne : de toutes les langues vivantes, le français est « *la más generalizada y conocida y la más influyente y necesaria después de la pàtria, y de la latina en concepto de muchos* ».
- 62 Il se base sur le fait qu'une grande partie de l'administration publique, quant au fond et à la forme, a été importée de France: codes, règlement, système monétaire, poids et mesures, coutumes... Et il conclut que le français « *impera en las relaciones diplomáticas, en los congresos científicos internacionales, en tos caprichos e innovaciones de la moda y en el trato común de los viajeros* »
- 63 Dans le Mémoire de Tarragone de 79-80, après l'époque républicaine, on remarque que le nombre d'inscriptions en français et en anglais augmente car ces langues, dit le Mémoire, sont dans l'état actuel de nos connaissances et besoins commerciaux, d'une nécessité absolue et incontournable.
- 64 Le lycée de Málaga, dans un projet de réforme proposé en 1881, appuie l'enseignement du français car il constate que la France a la propriété d'assimiler immédiatement par la traduction tous les progrès et découvertes du monde entier. D'où l'utilité pour un Espagnol d'apprendre le français. Mais curieusement, dans ce projet, l'étude du français est réservée à la seule section de Lettres.
- 65 Dans une petite brochure intitulée *Proyecto de reforma de la 2a enseñanza*, sans indication d'auteur, d'éditeur ni de date, mais dont les données correspondent à l'année 1890, on revendique, chose logique, l'enseignement de la langue nationale, délaissée surtout au profit du latin. La langue étrangère ne peut intervenir que quand a eu lieu l'acquisition de bases sûres dans sa propre langue. Cela ne signifie nullement que l'enseignement du français doit être méprisé :
- 66 *Sin desconocer la importancia filológica del estudio de una lengua de origen germánico, creemos debe conservarse con preferencia el estudio del francés, por ser de aplicación más inmediata, ya para continuar los estudios superiores (en los cuales se señalan o recomiendan textos escritos en esta lengua), ya para las relaciones comerciales, literarias etc... en los que no prosigan sus estudios.*
- 67 L'importance de la bibliographie en langue française donnée aux étudiants se fait sentir même dans les lycées. Chaque année, nous relevons dans les mémoires de Tarragone et de Reus plusieurs livres acquis par la bibliothèque, non seulement traduits du français, mais aussi dans cette langue. Mise à part la littérature, nous voyons des listes de livres scientifiques : mathématiques, physique, astronomie et beaucoup de traités d'agriculture, cette matière faisant partie des études d'Application. Dans le mémoire du lycée de Valence de 1881, nous constatons la présence de nombreux livres en langue française donnés comme prix aux élèves ayant obtenu les meilleures notes dans différentes matières.
- 68 Un projet de réforme discuté au lycée de Teruel en 1900 insiste sur les fins utilitaires des langues : le monde moderne multiplie les relations internationales et leur instrument sont les langues. Tous les pays d'Europe (sauf l'Italie) et d'Amérique

apprennent deux langues étrangères. La maîtrise de deux langues vivantes fournit des moyens de gagner sa vie aussi sûrs que n'importe quelle autre profession.

Conclusion

- 69 L'enseignement du français a connu des hauts et des bas pendant toute la seconde moitié du XIXe siècle. Alors que dans de nombreux lycées, et non des moindres, il a été totalement supprimé pendant quelques années, son étude est restée constante au lycée de Tarragone - du moins à partir de 1859, date à laquelle commence la rédaction des Mémoires -. L'étude des langues vivantes ayant été éliminée de l'enseignement secondaire en 1852, l'agrégé de français de Valence a dû en partir pour l'École Industrielle de Commerce. Il n'a pu revenir au lycée qu'en 1857, quand une loi a rétabli ces études dans ces établissements. De même, au lycée Cardenal Cisneros de Madrid le français a disparu quand le professeur qui assurait ces cours a pris sa retraite. Par contre, le français a figuré à Tarragone de 1868 à 1880, dans les études générales, puis à la suppression de ces études, dans celles d'Ampliation. Le Lycée de Reus, au moment de sa création en 1875, ne pouvait inclure le français car, étant seulement lycée local, il n'assurait que les études générales. Des cours ont eu lieu à Tarragone en dehors de l'horaire de classe (de 7h à 8h30 du matin en 1869-70) et à Reus, il y a eu des cours de français du soir gratuits pour les ouvriers (pendant 3 ans, 3/4 d'heure 3 fois par semaine).
- 70 Enfin plusieurs professeurs de français qui sont passés par les lycées de Tarragone et Reus sont auteurs de manuels : Mariné Oliver, Olavarrieta La-calle, Carreras Roure et, plus tard Portuondo. Dans certains cas, ils ont pu appliquer la théorie exposée dans leur manuel et, dans d'autres, c'est la pratique acquise dans ces deux lycées qui leur a permis de passer à la théorie.

BIBLIOGRAPHIE

ANÓNIMO. 1850. *Colección de Reales Decretos, Órdenes y Reglamentos relativos a la instrucción primaria, elemental y superior, desde la publicación de la ley de 21 de julio de 1838*, Madrid, Imp de la V. de Perinat y Cia.

CAPITAN DIAZ. 1974. « Dos versiones de la presencia francesa en la realidad educativa española de principios del siglo XLX. El informe de Instrucción pública. Los catecismos políticos. » in *Revista española de pedagogía*, n° 128, p. 437-468.

CARRERAS ROURE, Juan de Dios. 1902. *Lexicología francesa*, Reus.

CARRERAS ROURE, Juan de Dios. 1911 *Lexicofonografía francesa o estudio fundamental del idioma francés*, Reus, Tip. de Sanjuán Hnos.

CARRERAS ROURE, Juan de Dios. 1915. *Lengua francesa, Prácticas de 2º curso* Reus, Tip. de Sanjuán Hnos.

CASTRO MARCOS, Miguel de. 1942, *Institutos Nacionales de Segunda Enseñanza*, Legislación vigente, Madrid, Gráfica Madrid.

CASTRO MARCOS, Miguel de. 1927. 3^a ed. *Legislación de Segunda Enseñanza* Madrid, Imp. de L. Rubio

CASTRO MARCOS, Miguel de. 1943. 6a ed. *Legislación vigente de Educación Nacional referente a los Institutos Nacionales de Enseñanza Media*, Madrid Gama Artes Gráficas.

GARRIGA Y PUIG, Pedro. 1896. *La libertad de enseñanza y la segunda enseñanza privada. Memoria leída en la sesión celebrada por el Ateneo Gracience el 18 de enero de 1896 por...* Gracia, Est. tipog. de José Miguel.

GASPAR DEL CAMPO, Antonio. 1883. *Arte teórico-práctico para aprender la lengua francesa de conformidad con los mejores sistemas*, 2a ed. aumentada, 235 p., Zaragoza, Tip. de Mariano Salas.

GONZÁLEZ AGAPITO, Josep. 1978. *Bibliografía de la Renovado pedagógica, 1900-1939* Barcelona, Universitat de Barcelona.

GONZÁLEZ PALENCIA, Ángel. 1942. « Notas sobre la enseñanza del francés a finales del siglo XVIII y Principios del XIX » *Revista Nacional de Educación*, Madrid Año 1942, pags. 26-34.

MARINÉ Y OLIVER [OLIVÉ], Alejandro. 1884 *Gramática de la lengua francesa para uso de los Institutos y Colegios de España* Barcelona.

Ministerio de Instrucción Pública y Bellas Artes. 1930. Colección legislativa de Instrucción Pública, Año. 1929, Madrid Irnp. de « La Enseñanza ».

OLAVARRIETA LACALLE, Luis. 1895. *Ejercicios de traducción francesa coleccionados y anotados por...*, Reus, Tip. de Hijos Sanjuán.

OURADOU, Anselmo. 1865. *Gramática francesa para uso de los españoles* Madrid, impr. de Tejado.

PORTUENDO, Ernesto. 1916 *Trozos de Traducción y lectura francesas con unas nociones completas de pronunciación y ejercicios prácticos* Madrid, Imp. de los Hijos de M.G. Hernández.

Programas generales de estudios aprobados por S.M. en 26 de agosto y 11 y 20 de setiembre de 1858. Madrid, Imp. Nacional.

Real Decreto de 13 de agosto de 1880 reformando el plan de estudios vigente. Madrid, Imp. de Manuel Minuesa de los Ríos.

Real Decreto de 16 de setiembre de 1894 sobre Reforma de la Segunda Enseñanza publicado en la Gaceta de Madrid de 18 de setiembre de 1894 Madrid, Imp. de la Vda. Manuel Minuesa de los Ríos.

SANZ DÍAZ, Federico. 1985. *La segunda enseñanza oficial en el siglo XLX.* Madrid, Ministerio de Educación y Ciencia.

Soler y Arqués, Carlos. 1866 *Curso de lengua francesa*, Vich, Imp. de Soler hermanos.

SOLER Y ARQUÉS, Carlos. 1891. *Las reformas y la Segunda Enseñanza. Consideraciones sobre problemas, necesidades y desaciertos.* Madrid, Tip. de Manuel Ginés Hernández.

TRAMARRÍA, Francisco. 1865. *Compendio de la gramática francés para uso de los españoles.* Madrid, E. Aguado.

VIÑAO FRAGO, Antonio. 1982. *Política y educación en los orígenes de la España contemporánea. Examen especial de sus relaciones en la enseñanza secundaria.* Madrid, Siglo Veintiuno de España Editores, S.A.

Notices bibliographiques sur les lycées, Discours de rentrées scolaires et Archives :

ANÓNIMO. 1878. *Breve noticia histórica del Instituto del Cardenal Cisneros. Sucinto extracto de la Reseña histórica y estadística del Estado* Madrid, Imp. de Aribau y Cia.

- Asociación de Catedráticos numerarios de Institutos. 1900. *Asamblea de Catedráticos de Instituto, celebrada los días 9, 10, 11 y 14 de Abril de 1900. Conclusiones aprobadas* Madrid, Est. tip. de J. Corrales.
- FORT PRATS, Jaime. 1926. *Instituto Nacional de segunda enseñanza de Reus. Reseña histórica profusamente ilustrada*, Reus, Artes gráficas A. Rabassa.
- INSTITUTO DE ALBACETE. 1898. *Reformas en la Segunda Enseñanza. Proyecto discutido y aprobado por el Claustro de Catedráticos del Instituto de Albacete* Albacete, Imp. y Lib. de E. Miranda.
- INSTITUTO DE BURGOS. 1879. *Discurso leído en la apertura del año académico de 1878 a 1879* por D. J. M. Sánchez de la Campa, Burgos, Imprenta Provincial.
- INSTITUTO DE MÁLAGA. 1881. *Proyecto de bases para la Reforma de la Segunda Enseñanza* Málaga, Imp. de Juan Girai Martín.
- INSTITUTO DE REUS, *Memorias de apertura de curso (1875-1925)*.
- INSTITUTO DE TARRAGONA. *Memorias de apertura de curso (1855-1905)*.
- INSTITUT MARTÍ I FRANQUES. 1995. *Cent cinquanta anys, Tarragona 1845-1995*, Tarragona, Ed. El Mèdol.
- INSTITUTO DE TERUEL. 1900. *Bases para una nueva organización de la segunda enseñanza. Proyecto discutido y aprobado por el Claustro del Instituto de Teruel* Teruel, Imp. de la Casa Provincial de Beneficencia.
- INSTITUTO DE VALENCIA. 1882. *Reseña histórica del Instituto provincial de Valencia, leída por D. Esteban Sanchis y Barrachina, Catedrático y Vice director del mismo, en la solemne distribución de los premios concedidos en el curso 1880- 1881* Valencia, Imp. de Nicasio Rius.
- RECASENS COMAS, J.M & Sánchez Real, J. 1969. *El Instituto de Enseñanza Media «Antonio Martí y Franqués» de Tarragona (1845-1965)* Tarragona, Imp. Sugrañes Hnos.
- VIDAL, Cristóbal. 1873. *Resumen de los discursos inaugurales de los Institutos de Segunda Enseñanza en el curso de 1872 a 1873*, Vitoria, Imp. de los Hijos de Manteli.

NOTES

1. Nous avons arrêté notre étude au début du XXe siècle, d'une part parce que les plans d'études changent peu de 1903 à 1926 et, d'autre part, parce que nous n'avons pas pu consulter les Mémoires postérieurs à 1905 qui ont disparu des archives du lycée de Tarragone.
2. O.R : Abréviation de *Real Orden* (Ordre Royal).
3. Chiffres établis par Federico Sanz Díaz (1985; 200).
4. Selon F. Sanz Díaz (1985: 250).
5. Le lycée de Reus avait introduit les "pratiques" dès la parution de l'Ordre Royal pour l'année 94-95.
6. Les Beaux-Arts ne sont étudiés que dans trois lycées espagnols (Burgos, Salamanque et Tarragone).
7. Cité par Sanz Díaz (1985 : 367).
8. Cité par Sanz Díaz (1985 : 368).

AUTEUR

DENISE FISCHER

Universität Rovira i Virgili (Tarragona)